

# TICKETS SPORTS-CULTURE

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'opération "Tickets Sports Culture" s'adresse aux enfants âgés de 7 à 16 ans habitant ou scolarisés sur la commune.

### **1 LES PROGRAMMES ET BULLETINS D'INSCRIPTION**

La diffusion des programmes et des bulletins d'inscription a lieu semaine N- 4 dans les établissements scolaires, au Centre Jacques Brel et à la Mairie.

Un avis dans la brochure mensuelle ARNAGE MA VILLE informe des dates de prise de rendez-vous et des inscriptions.

### **2 LES INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous. La prise de rendez-vous s'effectue semaine n-3 pendant les jours et heures d'ouverture de la Mairie en téléphonant au 02 43 21 10 06.

Les inscriptions ont lieu les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h45 de la semaine n-2.

**Aucune inscription ne sera prise en dehors de ces jours.**

### **3 ATTRIBUTION DES PLACES PAR ACTIVITE**

Le nombre de places dans chaque activité est limité. Lorsque les groupes sont complets une liste d'attente est établie. Les places libérées sont attribuées par ordre d'inscription sur la liste d'attente.

Afin de permettre au plus grand nombre d'enfants de participer aux activités :

- **Un enfant inscrit dans une activité ne sera pas prioritaire pour une nouvelle inscription dans la même activité et sur la même période.**

### **4 TARIFICATION**

L'inscription à l'opération Tickets Sports – Culture s'effectue moyennant le versement d'une somme fixée à 1 € par séance.

**Les Passeports Loisirs délivrés par la CAF, peuvent être utilisés dans le cadre des opérations Tickets Sports Culture.**

### **5 ANNULATION D'INSCRIPTION**

**Pour être remboursé des frais d'inscription, les annulations devront parvenir au plus tard une semaine au moins avant le début des activités, en Mairie. Pour les demandes d'annulation inférieures à 8 jours, un justificatif sera nécessaire.**

### **6 DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS**

Les activités sont encadrées par des bénévoles des associations locales ou par des personnes titulaires d'un diplôme spécifique à l'enseignement de la discipline exercée.

Les activités se déroulent principalement dans les bâtiments du complexe sportif Auguste Delaune pour les activités physiques et dans des locaux ou lieux correspondants aux animations pour les autres disciplines, durant les créneaux horaires suivants :

**Matin :** 10 heures à 12 heures

**Après-midi :** 14 heures à 17 heures

Ces horaires peuvent faire l'objet d'une modification selon l'activité proposée.

### **7 RESPONSABILITÉS**

Les enfants sont placés sous la responsabilité de la collectivité pendant les horaires de l'activité.